

Paris, le vendredi 8 avril 2011.

Les deux-roues motorisés les plus polluants bannis de plusieurs centres-villes : la FFM s'interroge !

L'annonce récente de Madame la Ministre Nathalie Kosciusko-Morizet d'interdire, à partir de 2012, huit centres-villes à la circulation des véhicules les "plus polluants" et notamment les 2 roues motorisés sortis avant 2004, s'inscrit dans une volonté légitime de réduire la pollution des centres-villes mais la méthode utilisée est-elle la bonne ?

En effet, la Fédération Française de Motocyclisme s'interroge.

Dans un contexte où la qualité de l'air est souvent en nette amélioration sur le long terme, on peut s'interroger sur l'impact réel sur le plan environnemental d'une telle mesure dont l'enjeu n'apparaît pas très évident.

Un Solex de 1970 ne pourra plus traverser Paris alors que certains 4x4 de 2011, qui consomment plus de 20 litres aux 100 kms, pourront rouler librement !

De la même manière, comment "condamner" un 2 roues motorisé alors qu'il traverse une ville en nettement moins de temps qu'une automobile durant les heures de pointes et qu'au final, il occupe infiniment moins d'espace au sol ?

Et n'oublions pas les collectionneurs qui ne pourraient plus sortir de chez eux avec leurs véhicules, pour peu qu'ils habitent en centre-ville !

Interrogation encore sur les modalités pratiques d'une telle mesure. Comment réglementer et mettre en place ce dispositif ? Comment les villes vont-elles réussir à gérer ces restrictions de circulation ? Aucune mesure concrète n'est proposée par l'Etat à ce jour.

Sur le plan social, on peut également s'interroger. En effet, que penser d'une telle mesure qui pénalisera au premier chef les conducteurs les moins aisés n'ayant pas la possibilité de renouveler leur véhicule ?

S'attaquer à nouveau aux 2 roues motorisés qui sont l'une des solutions les plus pertinentes aux embouteillages des centres-villes, pour un bénéfice écologique incertain, laisse la Fédération Française de Motocyclisme perplexe.

Le Service Communication